

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 31 juillet 2018

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE
Mireille HABETS
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président
Echevins
Présidente du CPAS ff
Directrice générale

Objet : ORDONNANCE DE POLICE – VIDE-DRESSING A LA MAISON DES JEUNES DE BLEGNY.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que l'asbl MAISON DES JEUNES (salle Saint-Joseph) de BLEGNY organise un vide-dressing à la Maison des Jeunes, rue de l'Institut, 5 à 4670 BLEGNY, le 26 août 2018 ;

Considérant que des exposants seront installés sur la place de la Maison du Peuple située à côté de la salle ;

Attendu qu'il s'impose de prendre des mesures en vue de préserver l'intégrité physique de tous les participants ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement et l'accès aux véhicules est interdit sur toute la place de la Maison du Peuple, du samedi 25 août 2018, à 12h au dimanche 26 août 2018, à 14h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 31 juillet 2018

Suite n° 1 – objet: **ORDONNANCE DE POLICE – VIDE-DRESSING A LA MAISON
DES JEUNES DE BLEGNY.**

Article 4: La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

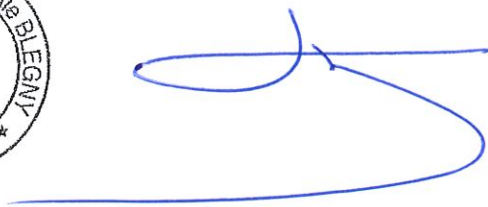
Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,



AVIS DE PUBLICATION

Le 30 juillet 2018, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative au vide-dressing organisé à la Maison des Jeunes, à Blegny, le 26 août 2018.

Le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY.

Fait à Blegny, le 31 juillet 2018

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND

